



MW

Préavis no 26
Le 3 octobre 2002

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 490'000.-- pour l'installation de deux stations transformatrices à l'Avenue des Sciences et à l'Avenue des Découvertes, 1^{ère} étape d'équipement.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nombre des projets d'implantation de nouvelles entreprises dans le périmètre du parc scientifique et technologique, deux usines sont aujourd'hui en phase de réalisation : Lamina technologies SA et Swiss Advanced Material SA.

L'activité des deux usines impliquera une forte consommation d'électricité. La puissance électrique exigée par ces deux nouveaux clients est de l'ordre de 6'000 kVA. A titre de comparaison, la puissance de pointe de la ville est de 22'200 kW et la puissance du poste d'injection de Pierre-de-Savoie est de 12'000 kVA.

Par le présent préavis, nous demandons à votre Conseil le crédit nécessaire pour l'installation des deux stations transformatrices qui alimenteront ces nouvelles usines. La dépense totale est de l'ordre de fr. 840'000.--. La copropriété du PST paie la construction des bâtiments dont elle reste propriétaire (fr. 350'000.--) et fournit le terrain nécessaire tandis que la commune paie la fourniture des transformateurs et la main-d'œuvre (fr. 490'000.--).

Délai de réalisation

L'usine Lamina Technologies SA commence son activité à fin 2002 et l'entreprise Swiss Advanced Material SA fonctionnera dès mars 2003.

La demande d'équipement étant parvenue tardivement avec des données partielles concernant les besoins effectifs, les travaux ont été entrepris sans attendre la décision de votre Conseil sur la présente demande de crédit, conformément à la clause d'urgence définie à l'article 49 du règlement de la Municipalité, afin de respecter le délai de mise en exploitation des stations transformatrices.

Description des travaux

Station transformatrice à l'Avenue des Sciences pour l'alimentation de l'usine Lamina Technologies SA

Dans sa première étape de construction, la station aura une puissance de 300 kVA pour atteindre progressivement 600 kVA à l'issue des étapes suivantes. Conformément au principe de séparation des risques d'incendie, la station ne sera pas construite dans le bâtiment de l'usine Lamina Technologies, mais à proximité, ce qui nous garantit aussi une totale indépendance d'accès.

La station est conçue pour abriter deux transformateurs de 1000 kVA qui permettront d'alimenter le moment venu une ou plusieurs usines supplémentaires dans le voisinage.

Station transformatrice à l'Avenue des Découvertes pour l'alimentation de l'entreprise Swiss Advanced Material SA

Dans sa première étape de construction, la station aura une puissance de 2'500 kVA pour atteindre progressivement 5'000 kVA à l'issue des étapes suivantes.

L'équipement comprendra 5 transformateurs de 1'250 kVA dont un de réserve en cas de panne. Conformément au principe de séparation des risques d'incendie, la station ne sera pas construite dans le bâtiment de l'entreprise Swiss Advanced Material SA, mais à proximité, ce qui nous garantit aussi une totale indépendance d'accès. La station est entièrement affectée à l'entreprise Swiss Advanced Material SA.

Coût et financement

Devis :

Station de l'Avenue des Sciences

Transformateurs et cellules MT	75'000.--
Bâtiment, génie civil et maçonnerie, achat et travaux d'aménagement du terrain	110'000.--
Main-d'œuvre interne et prestations de tiers	45'000.--

Station de l'Avenue des Découvertes

Transformateurs et cellules MT	250'000.--
Bâtiment, génie civil et maçonnerie, achat et travaux d'aménagement du terrain	240'000.--
Main-d'œuvre interne et prestation de tiers	80'000.--
Divers, imprévus et intérêts intercalaires	40'000.--
Coût total des constructions	840'000.--

=====

Les postes du devis mentionnés en lettres grasses, soit la fourniture des transformateurs et la main-d'oeuvre, seront pris en charge par la commune tandis que les autres postes, soit la construction des bâtiments et les aménagements, seront payés par la copropriété du PST qui en restera propriétaire. Ainsi, la commune déboursera fr. 490'000.-- et la copropriété du PST fr. 350'000.--.

La copropriété du PST fournira les deux parcelles d'environ 150 m² nécessaires à la construction des stations.

La dépense sera imputée dans le compte no 8118 "Stations transformatrices Sciences & Découvertes - SI" et amortie en 20 ans au plus. Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 46'200.--; elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, estimés à fr. 11'900.--, les amortissements, fr. 24'500.--, et les frais d'entretien, fr. 9'800.-- (2%).

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre l'installation de deux stations transformatrices à l'Avenue des Sciences et à l'Avenue des Découvertes;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 490'000.-- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : La dépense sera imputée dans le compte no 8118 "Stations transformatrices Sciences - Découvertes - SI" et amortie en 20 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Délégué de la Municipalité : Monsieur Charles Forestier